

## Règlement de la Randonnée Cycliste

### Lyon – Cannes – MIPIM

Toute inscription à la Randonnée Cycliste Lyon – Cannes – MIPIM et sa participation impliquent l'acceptation tacite du règlement suivant.

Il est également publié par l'Association et sa mise à jour est consultable sur le site Internet : <https://www.lescyclesdelimmobilier.org/>

#### 1. Randonnée

La Randonnée Lyon-Cannes est une randonnée de cyclotourisme en 5 étapes, empruntant des routes restées ouvertes à la circulation.

La Randonnée est organisée par l'association à but non lucratif Les Cycles de l'Immobilier (l' « Association ») à laquelle **chaque participant doit avoir adhéré préalablement à son inscription**. A défaut, il n'est pas pris en charge, en ce inclus la couverture d'assurance.

La Randonnée se déroule du jeudi 7 mars (matin – depuis Gare TGV / Paris, sauf cas particulier, selon horaire à fixer) au lundi 11 mars 2024 (après-midi - à l'arrivée à Cannes). Les cyclistes et les accompagnants ne sont pas pris en charge en dehors de cette période.

Le nombre de participants engagés sur la randonnée est limité à 99 personnes, cyclistes et accompagnants compris.

#### 2. Programme synthétique et provisoire - Modifications

Le programme synthétique et provisoire vous sera remis par acte séparé et sera rendu disponible sur le groupe WhatsApp dédié à la Randonnée.

Le programme peut être librement et discrétionnairement modifié par l'Association au regard des contraintes qui s'imposent à une randonnée cycliste sur routes ouvertes et/ou en fonction des contraintes réglementaires et/ou logistiques et/ou de sécurité et/ou d'hygiène qui s'imposent à l'organisation et/ou à l'Association.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité et/ou de circulation, l'Association se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la randonnée en cours, voire de modifier les horaires et/ou le parcours initial.

Toute modification et/ou annulation s'impose aux cyclistes et accompagnants, sans indemnisation possible.

#### 3. Conditions d'inscription - éligibilité

Les conditions de la Randonnée peuvent être difficiles (conditions climatiques, dénivelé, répétition des efforts...).

Un bon état de santé général et un entraînement approprié sont indispensables permettant de répéter **des efforts de 5 à 8 heures par jour**, sur un parcours vallonné ou en zone montagneuse, en peloton et ce pendant 5 jours.

Pour s'inscrire à la Randonnée Lyon-Cannes, il est **fortement conseillé** d'avoir réalisé plusieurs des sorties de plus de 4 heures et/ou de plus de 100 kms dans diverses conditions.

Un certificat médical de moins de trois mois peut être demandé à tous les participants, à la discrétion de l'Association.

Etant rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est demandé par la FFV/FFCT uniquement la validation du questionnaire de santé.

Il est également recommandé de réaliser un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort laquelle pourra être rendue obligatoire si l'Association le juge utile.

A défaut d'avoir réalisé les formalités médicales requises, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

Si la condition physique d'un participant est jugée insuffisante au départ ou en cours de Randonnée, l'Association se réserve le droit de lui interdire tout ou partie des étapes, sans indemnisation.

#### **4. Modalités d'inscription – frais d'inscription**

Le montant de l'inscription est annoncé chaque année et varie notamment en fonction des options retenues par le cycliste :

##### ***Prix de la randonnée 2024***

Chambre double : 2.500 € (l'Association n'est pas assujettie à TVA)

Option chambre simple : 3.000 € TTC (l'Association n'est pas assujettie à TVA)

En complément de :

- L'adhésion à l'Association pour avoir le statut de membre : 200 €/an
- La licence FFCT - Petit Braquet : 51,50€ / Grand Braquet : 101,50 € si c'est l'Association qui prend la licence

Le prix d'inscription comprend :

- L'acheminement en train du cycliste depuis Paris au point de départ de la Randonnée (sauf cas particulier) ;
- L'acheminement des vélos pour le retour de Cannes à Paris (à Paris au point indiqué par l'Association ultérieurement) selon des modalités de transport précisées ultérieurement (vélo sous housse – instructions transmises avant le départ) ;
- Tous les repas pendant le séjour (hormis votre alimentation pendant la randonnée, sous réserve des ravitaillements proposés et hormis vos prescriptions alimentaires particulières/intolérances/régimes spécifiques) ;
- L'hébergement du jeudi soir au dimanche soir (arrivée à Cannes prévue le lundi) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'Association ;
- une dotation souvenir pour tous les cyclistes (selon les principes de l'Association poursuivant un objectif d'amélioration des consommations dit bas carbone de la Randonnée).

Le prix d'inscription ne comprend pas :

- L'acheminement du cycliste à Paris (lieu de départ – Gare de Lyon à confirmer) ;

- Le retour du cycliste depuis Cannes (Nota : il est recommandé de le réaliser par train pour s'inscrire dans la recherche d'une basse consommation carbone sur la Randonnée) ;
- Les pièces de remplacement en cas d'avarie sur les vélos (lesquelles seront facturées par les mécaniciens) ainsi que toute heure de travail de réparation excèdent une réparation d'un incident aléatoire intervenu pendant la Randonnée ;
- Tout ce qui n'est pas inclus expressément dans le prix.

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le lien adressé par l'Association.

L'Association confirme la liste des préinscrits éligibles à la Randonnée selon divers critères (appartenance au secteur immobilier / capacité à collecter des fonds pour les associations caritatives / appartenance à une société sponsor / limitation du nombre de participants par société et/ou par secteur, participation/assiduité aux entraînements ...).

L'inscription doit être confirmée par le cycliste par la remise du bulletin d'inscription à la Randonnée et le complet paiement des frais d'inscription dans les délais requis par l'Association.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans les présentes. Une confirmation de bonne prise en compte de votre inscription vous sera adressée par mail ainsi que la bonne prise en compte définitive de celle-ci lorsque vous vous serez acquitté de l'intégralité du paiement.

## **5. Equipements personnels du cycliste - bagages - état et équipements du vélo**

**5.1.** La liste du matériel à fournir par le cycliste sera circularisée avant le départ de la Randonnée.

La liste comprend du matériel obligatoire, dont le cycliste doit impérativement se munir sous peine de se voir refuser le départ de la Randonnée.

**5.2.** Chaque cycliste amène son propre sac de voyage destiné à ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) selon des dimensions et un poids, raisonnables au regard des manipulations à faire sur ce bagage (changement d'hébergement chaque soir).

Chaque cycliste amène aussi son sac de jour pour la Randonnée. Des détails pratiques vous seront fournis ultérieurement sur les bagages (contenu, dimensions, usage...).

Il est recommandé de venir sans aucun objet de valeurs non nécessaire pour la Randonnée. L'Association et les partenaires de la Randonnée ne pourront être tenus pour responsable en cas de vols, dégradations, pertes et autres événements fortuits ou non.

Les bagages sont sous la responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour.

**5.3.** Le vélo du cycliste doit être en état de fonctionner pour toute la Randonnée. L'entretien annuel doit avoir été réalisé avant le départ. Les freins doivent être en parfait état de fonctionnement.

Les mécaniciens sont là pour pallier d'éventuels problème et non pas pour l'entretien annuel des vélos. Les pièces qui devraient être changées lors de la Randonnée seront facturées aux participants (voir clause Prix).

Selon la FFVélo/FFCT, pour circuler à vélo, plusieurs accessoires sont obligatoires :

- casque,
- gilet de haute visibilité,
- dispositifs d'éclairage et de signalisation (un dispositif réfléchissant + un éclairage arrière et avant),

- signal d'avertissement : sonnette.

Un « bike check » pourra être réalisé par l'Association avant le départ et/ou en cours de Randonnée.

## 6. Conditions d'annulation par le cycliste (avant le départ)

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre participation à la Randonnée, vous devrez en informer l'Association par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante du siège de l'Association, laquelle lettre sera doublée d'un courriel adressé au Président de l'Association.

La date de réception de la lettre par l'Association sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation, des frais d'annulation vous seront comptabilisés selon le barème suivant :

- avant le 31 décembre 2023, les frais d'annulation seront de 50% du prix d'inscription à la Randonnée, sauf si le cycliste est remplacé par un cycliste ayant un profil équivalent ;
- entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 6 février 2024, les frais d'annulation seront de 90 % du prix d'inscription à la Randonnée, sans possibilité de modification du nom du cycliste inscrit ;
- **à moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation seront de 100 % du montant de l'inscription à la Randonnée.**

Les frais d'annulation pourront faire l'objet d'une remise totale ou partielle si l'Association a pu réaffecter l'inscription à un autre participant dans des conditions équivalentes.

## 7. Abandon et rapatriement (en cours de Randonnée)

Sauf en cas de blessure ou d'avarie sur le vélo, un cycliste ne doit pas abandonner la Randonnée ailleurs que sur un poste de ravitaillement et idéalement à la fin d'une étape.

Il doit alors prévenir immédiatement le responsable de la sécurité de la Randonnée, qui aura la charge d'organiser son rapatriement en véhicule vers l'hébergement du soir lorsque cela sera possible.

Le cycliste devra ensuite assumer seul l'organisation et le coût de son rapatriement, à l'exception de son vélo qui pourra être pris en charge dans les conditions initiales.

**Aucun remboursement ne sera accordé du fait de cet abandon.**

## 8. Pénalisation / exclusion

L'Association peut pénaliser et/ou exclure, sans délai, temporairement ou définitivement, tout participant, cycliste ou accompagnant, qui ne respecterait pas le règlement et/ou les instructions de l'équipe en charge de la sécurité de la Randonnée (respect des sites, de l'éthique, de l'équipe d'assistance, absence du matériel obligatoire, non-respect des consignes données au peloton, non-respect des consignes données par les motards en charge de l'encadrement de la randonnée...).

\*\*\*

**Bulletin d'inscription à la Randonnée Cycliste**

**Lyon – Cannes – MIPIM**

**Informations de l'adhérent**

Prénom :

Nom :

Société (RCS) et fonction :

Date de naissance :            /            /

Email :

Téléphone :

Numéro et rue :

Ville :

Code postal :

Numéro d'adhérent Fédération :

En cas d'urgence au cours de la Randonnée

Nom de la personne à contacter :

Numéro de téléphone de la personne :

**Liste des documents à fournir dans le cadre de l'adhésion (si déjà fourni, l'indiquer)**

- le Bulletin d'inscription à la Randonnée, dûment complété, paraphé et signé ;
- le présent règlement de la Randonnée cycliste, paraphé et signé ;
- le questionnaire santé de FFCT/FFVélo ou un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du vélo de route en compétition (datant de moins de 3 mois) ;
- la Notice d'information du licencié (AXA) dûment complétée, paraphée et signée (disponible sur le site de la FFCT/FFVélo).

**Données personnelles - RGPD**

En vertu des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'Association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

**Engagements de l'adhérent**

Merci de cocher (ou non) les cases confirmant votre acceptation :

- Je certifie avoir adhéré à l'Association Les Cycles de l'Immobilier et avoir payé ma cotisation dans le cadre de mon adhésion (200 € pour l'année 2024).

**Il est rappelé que chaque personne qui n'est pas adhérente et n'a pas adressé son certificat d'adhésion de l'année en cours ou n'a pas rempli son questionnaire santé ne peut pas participer à la Randonnée.**

- Je souhaite obtenir une facture correspondant à mes frais d'inscription (pas de TVA récupérable).

- J'ai pris connaissance de l'objet et des statuts de l'Association Les Cycles de l'Immobilier, ainsi que de son règlement intérieur, le cas échéant et je m'engage à respecter les consignes de sécurité lors des sorties en groupe organisée par l'Association, dans le cadre de la Randonnée ou de toutes autres sorties (conduite sur la route, place dans le peloton, éléments de signalisation, état du vélo, tenue ...).
- Je suis pleinement informé(e) de mes droits et devoirs en tant qu'adhérent à l'Association et les accepte sans aucune réserve.
- J'ai souscrit, moi-même ou par l'intermédiaire de l'Association, une licence annuelle auprès de la fédération FFCT/FFVélo et je m'engage à respecter les règles applicables à tout licencié(e) de la FFCT/FFVélo. <https://ffvelo.fr/adherer/>
- Je m'engage à ce que ma licence soit toujours valable et à la renouveler le cas échéant tant que je demeure membre de l'Association Les Cycles de l'Immobilier.
- J'ai souscrit l'assurance proposée par la FFCT/FFVélo et payé la cotisation d'assurance (Petit Braquet ou Grand Braquet).
- J'ai transmis à l'Association Les Cycles de l'Immobilier la « Notice d'information du Licencié », émise par l'assureur de la fédération (AXA), lequel résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'assistance souscrits par la fédération.
- J'ai rempli le questionnaire de santé dans le cadre de l'obtention de ma licence FFCT/FFVélo.
- A défaut de questionnaire santé, j'ai transmis un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du vélo de route en compétition datant de moins de 3 mois.
- Je m'engage à réaliser une épreuve d'effort si l'Association Les Cycles de l'Immobilier le demande.
- J'autorise l'Association à diffuser toute image, photo, vidéo de groupe sur laquelle je figure : sur le site internet, ses réseaux sociaux, ses affiches/brochures, la presse ou tous autres supports relatifs à l'activité de l'Association.
- J'accepte de figurer dans le trombinoscope de l'Association et je m'engage à répondre à toute demande de validation des données à première demande de l'Association.
- J'accepte que la société à laquelle j'appartiens soit sollicitée dans le cadre d'opérations de partenariat ou de sponsoring.

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

Nom/Prénom

\_\_\_\_\_  
Signature de l'adhérent

(précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)